

INFORMATIONS DESTINÉES AUX CANDIDATS ET CANDIDATES
**Coordinateur ou coordinatrice de projet – Mobilisation
internationale autour des changements climatiques (PC-
ICCE)**

CONTENU

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROE

B. RENFORCER LE RÔLE MOTEUR DU PACIFIQUE DANS LA
MOBILISATION INTERNATIONALE AUTOUR DES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES

C. DESCRIPTION DU POSTE

D. RÉMUNÉRATION GLOBALE ET CONDITIONS D'EMPLOI

E. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROE

Le *Programme régional océanien de l'environnement* (PROE) est l'organisation régionale fondée par les États et par les autorités du Pacifique, chargée de protéger et de gérer l'environnement et les ressources naturelles de la région.

Son siège se trouve à Apia, au Samoa. Il dispose également de bureaux régionaux aux Fidji, en République des Îles Marshall et à Vanuatu.

Près de 150 personnes travaillent pour le PROE ; il dispose d'un budget annuel d'environ 36 millions d'USD pour l'année 2023.

Le lancement du PROE, en 1993, a démontré à la communauté internationale l'engagement profond des États et des autorités des îles du Pacifique en faveur d'une meilleure gestion de l'environnement, dans le cadre du développement durable.

Les orientations stratégiques du PROE sont clairement définies dans son Plan stratégique 2017-2026. Ce plan définit le mandat, la vision et les programmes de l'organisation, et insiste sur l'importance d'une prestation efficace de services aux États et aux territoires Membres du PROE.

Mandat

Le PROE a pour **mandat** de promouvoir la coopération dans la région du Pacifique et d'apporter son aide aux États et aux territoires insulaires océaniques afin de contribuer à la protection et à l'amélioration de son environnement ainsi qu'à la pérennisation de son développement pour les générations actuelles et futures.

Vision

Le PROE est régi par sa **vision de l'avenir** :

« Un environnement océanien résilient, garant de nos modes de vie et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures ».

Membres

Le PROE compte 21 Membres parmi les États et les territoires insulaires océaniques :

▪ Samoa américaines	▪ Îles Mariannes
▪ Îles Cook	▪ Palaos
▪ États fédérés de Micronésie	▪ Papouasie-Nouvelle-Guinée
▪ Fidji	▪ Samoa
▪ Polynésie française	▪ Îles Salomon
▪ Guam	▪ Tokélaou
▪ Kiribati	▪ Tonga
▪ Îles Marshall	▪ Tuvalu
▪ Nauru	▪ Vanuatu
▪ Nouvelle-Calédonie	▪ Wallis-et-Futuna
▪ Nioué	

et 5 États Membres dits « métropolitains », ayant des intérêts directs dans la région :

- Australie
- France

- Nouvelle-Zélande
- Royaume-Uni
- États-Unis.

Buts et objectifs du PROE

Le PROE poursuit le renforcement et l'ajustement de ses capacités institutionnelles, de ses compétences et de ses systèmes afin de mieux soutenir ses Membres en leur offrant, ainsi qu'à leurs partenaires, des services plus intégrés, plus réactifs et plus rentables, tout en améliorant la coordination des initiatives ayant cours à l'échelle régionale.

Les Membres océaniques et métropolitains sont convenus de ce que le Plan stratégique du PROE doit couvrir une période de dix ans afin de traiter des priorités essentielles pour l'environnement ainsi que des priorités stratégiques en matière de stratégie sociale et de gouvernance, et qui se retrouvent dans les buts et objectifs régionaux de la Stratégie, ainsi que dans les « Valeurs » fondamentales du PROE.

Objectifs régionaux

- **Objectif régional 1** : les peuples océaniques bénéficient d'une meilleure résilience face aux changements climatiques.
- **Objectif régional 2** : les peuples océaniques bénéficient d'écosystèmes insulaires et océaniques sains et résilients.
- **Objectif régional 3** : les peuples océaniques bénéficient de l'amélioration de la gestion des déchets et d'une meilleure maîtrise de la pollution.
- **Objectif régional 4** : les peuples océaniques et leur environnement bénéficient des engagements pris en faveur des bonnes pratiques de gouvernance environnementale et de leur application.

Objectifs organisationnels

- **Objectif organisationnel 1** : le PROE dispose de systèmes d'information, de connaissances et de communications qui fournissent les bonnes données aux bonnes personnes au bon moment et influencent de façon positive les changements organisationnels, comportementaux et environnementaux.
- **Objectif organisationnel 2** : le PROE dispose de procédures multidisciplinaires concernant l'exécution des programmes et le soutien apporté aux Membres pour l'élaboration de stratégies et de politiques au niveau national et régional.
- **Objectif organisationnel 3** : le PROE bénéficie d'une base de financement fiable et pérenne permettant d'obtenir des résultats dans le domaine environnemental, dans l'intérêt de la région des îles du Pacifique, et gère ses programmes et son fonctionnement de manière à respecter le budget convenu.
- **Objectif organisationnel 4** : le PROE joue un rôle de premier plan et s'implique dans des partenariats et des projets collaboratifs fructueux.
- **Objectif organisationnel 5** : le PROE peut compter sur un groupe de personnes dotées des dispositions, des connaissances et des compétences qui lui permettront de concrétiser sa vision régionale commune.

Les valeurs du PROE

Le PROE aborde les défis environnementaux auxquels est confronté le Pacifique en se fondant sur quatre **valeurs** simples. Ces valeurs se retrouvent dans tous les aspects de notre travail :

- Nous valorisons l'**environnement**
- Nous valorisons notre **personnel**
- Nous valorisons la **prestation de services** ciblés et de haute qualité
- Nous valorisons l'**intégrité**

B. Renforcer le rôle moteur du Pacifique dans la mobilisation internationale autour des changements climatiques

Ce projet vise à répondre aux besoins actuels de renforcement des capacités dans la région pour prendre part aux négociations internationales sur les changements climatiques. Il donnera au Pacifique la possibilité d'approfondir et de consolider sa mobilisation dans les opérations de la CCNUCC, en vue d'obtenir les résultats fixés par les chefs d'État du Forum des îles du Pacifique.

Ce projet est en phase avec l'objectif régional 1 du Plan stratégique du PROE pour la période 2017-2026 : les peuples océaniques bénéficient d'une meilleure résilience face aux changements climatiques. Le Plan stratégique du PROE a été approuvé par tous les Membres et sous-tend l'Accord de partenariat décennal 2021-2031 entre le PROE et le gouvernement australien.

Si ce projet soutient principalement les États et territoires Membres du PROE des îles du Pacifique, en particulier ceux faisant partie de la CCNUCC, le PROE travaillera néanmoins avec l'ensemble de ses Membres lorsque cela s'avérera nécessaire et requis pour la réalisation de ce projet.

Définition du problème

Le Pacifique est confronté à des défis permanents pour ce qui est de participer activement aux négociations de la CCNUCC, d'autant plus que le paysage de la politique climatique internationale ne cesse d'évoluer à un rythme effréné. Notre personnel expérimenté est souvent sollicité de toutes parts, alors que d'autres peuvent chercher des possibilités à l'étranger. De ce fait, il est toujours nécessaire de renforcer les capacités pour à la fois bien comprendre les négociations de la CCNUCC et y prendre part.

Le projet IMPACT (financé par le gouvernement allemand et réalisé avec Climate Analytics) a permis de renforcer les capacités et d'apporter un appui essentiel à la région depuis 2016, mais ce projet prend fin en juillet 2022. On constate désormais un manque évident en termes de moyens pouvant s'appuyer sur les relations et les résultats d'IMPACT.

En outre, la pandémie mondiale de COVID-19 a accentué les difficultés de mobilisation, car le personnel des gouvernements, qui assumait déjà de multiples responsabilités au sein des ministères, a été redéployé en vue de se préparer et de faire face aux risques présentés par le virus. Les restrictions de déplacement ont compliqué toute participation au programme de diplomatie climatique mondiale, puisque ces deux dernières années, les événements internationaux se sont souvent tenus dans des fuseaux horaires différents. Or, les avantages des rencontres en personne, propices au renforcement des capacités et à l'échange, étaient tout bonnement impossibles.

Cadre logique du projet

L'objectif principal du projet est d'aider le Pacifique à peser davantage dans les réunions internationales sur les changements climatiques. Les capacités limitées des petites administrations des pays insulaires du Pacifique restreignent leur pouvoir d'influencer les décisions prises dans un cadre multilatéral. Ce projet contribuera à l'objectif global en apportant une assistance technique et de coordination, ainsi que divers canaux visant à amplifier la voix du Pacifique et à promouvoir une approche stratégique des principales priorités de la région.

<p>Objectif Le Pacifique influence efficacement les décisions prises lors des réunions internationales sur les changements climatiques, conformément aux priorités et aux objectifs régionaux convenus</p>		
<p>Résultat 1 Le Pacifique est bien préparé aux réunions internationales sur les changements climatiques grâce à un travail préliminaire et une aide à la négociation</p>	<p>Résultat 2 Le Pacifique peut faire valoir les intérêts de sa région lors des réunions internationales sur les changements climatiques grâce à une assistance en matière de communication et de plaidoyer</p>	<p>Résultat 3 Le Pacifique peut faire avancer les objectifs en matière de pertes et de dégâts lors des réunions internationales sur les changements climatiques grâce à une mobilisation stratégique</p>
<p>Produit 1.1 Le Pacifique est préparé aux objectifs et aux méthodes de négociation lors des réunions internationales sur les changements climatiques grâce à des ateliers préliminaires et de synthèse</p> <p>Produit 1.2 Le Pacifique dispose des outils et des moyens nécessaires pour participer efficacement aux réunions internationales sur les changements climatiques grâce à une assistance technique et une aide à la négociation</p>	<p>Produit 2.1 Le Pacifique fait connaître ses priorités et ses intérêts lors des réunions internationales sur les changements climatiques grâce à un pavillon du Pacifique et à une aide opérationnelle</p> <p>Produit 2.2 Le Pacifique accentue ses priorités et ses intérêts avant et pendant les réunions internationales sur les changements climatiques grâce à un appui stratégique en matière de communication</p>	<p>Produit 3.1 Le Pacifique acquiert une compréhension commune des pertes et des dégâts grâce à une meilleure coordination et à un dialogue régional régulier</p> <p>Produit 3.2 Le Pacifique a accès aux travaux de recherche, outils et méthodes qui peuvent être utilisés pour consolider la base de données concernant les pertes et les dégâts, y compris les besoins et les lacunes.</p>
<p align="center">Thèmes transversaux Renforcement des capacités Échange de connaissances Science et innovation Coordination régionale Parité hommes-femmes et inclusion sociale</p>		

Équipe chargée de la mise en œuvre du projet

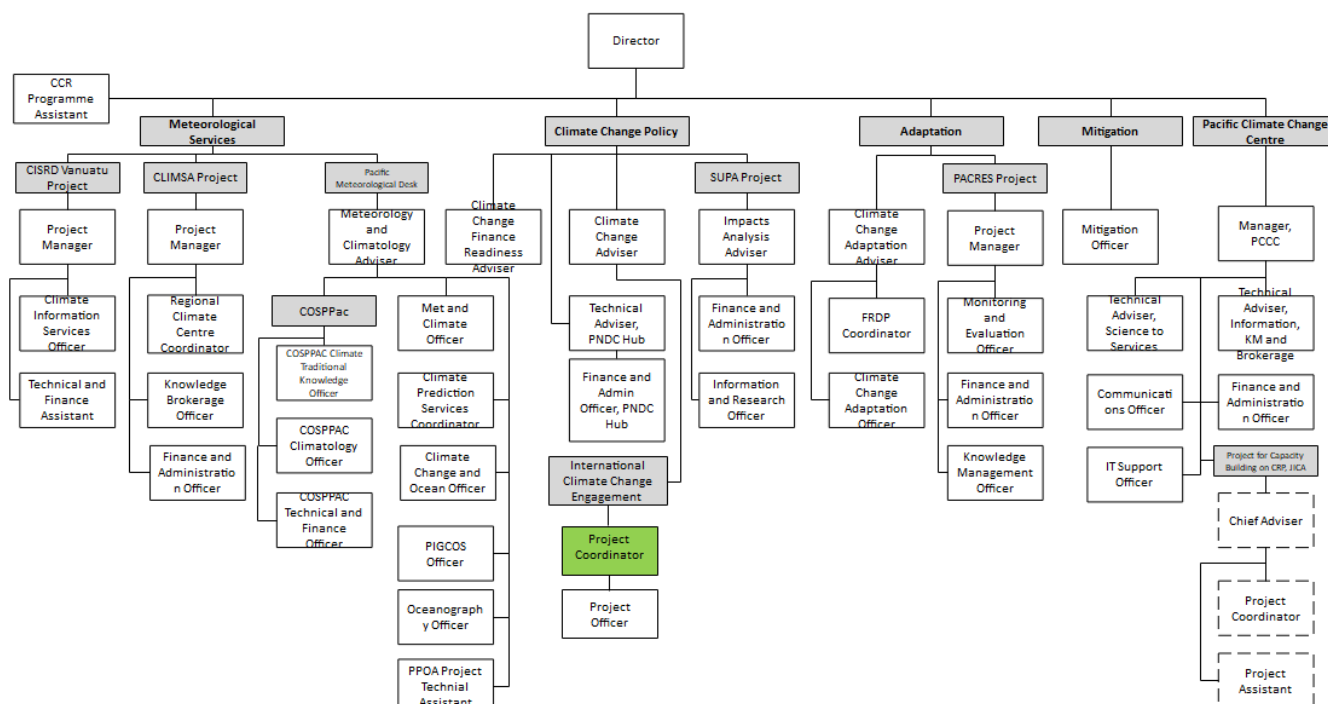
L'investissement du gouvernement australien dans le renforcement de la mobilisation internationale autour des changements climatiques impose au PROE de constituer une équipe de projet pour accompagner la mise en œuvre du projet. Cette équipe comprendra :

- un coordinateur ou une coordinatrice de projet (poste visé par le présent appel à candidatures) ; et
- un ou une responsable de projet.

B. DESCRIPTION DU POSTE

Intitulé du poste :	Coordinateur ou coordinatrice de projet – Mobilisation internationale autour des changements climatiques (PC-ICCE)
Programme :	Résilience face aux changements climatiques
Équipe :	S.O.
Sous la responsabilité de :	Conseiller ou conseillère spécialiste des changements climatiques
Responsable de : (Nombre total d'employés)	Responsable de projet
Objectif du poste :	<p>Ce poste vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Diriger la gestion et la mise en œuvre de tous les résultats et produits du projet en collaboration avec d'autres unités du programme de Résilience face aux changements climatiques et les petits États insulaires en développement du Pacifique et leurs partenaires. Fournir et coordonner les moyens techniques et la gestion des partenariats dans le cadre du projet.
Date :	Mars 2023

Contexte organisationnel



Principaux domaines de résultats

Le poste de **Coordinateur ou coordinatrice de projet – Mobilisation internationale autour des changements climatiques** porte sur les principaux domaines de résultats suivants :

1. Encadrement et gestion du projet
2. Assistance technique et accompagnement
3. Suivi, évaluation et production de comptes rendus
4. Communications et renforcement des capacités
5. Mise en réseau, partenariats et collaboration

Les exigences relatives aux principaux domaines de résultats susmentionnés sont brièvement décrites ci-après.

Responsabilités du ou de la titulaire du poste	Indicateurs de bonne performance
<p>1. Encadrement et gestion du projet</p> <p>a) Encadrer et gérer le projet et l'équipe du projet.</p> <p>b) Gérer et mettre en place les contributions de l'équipe de projet au Plan de mise en œuvre des performances (PIP) et au Cadre des résultats du PROE.</p> <p>c) Élaborer le budget-plan annuel et semestriel du projet conformément à l'accord de subvention approuvée.</p> <p>d) Fournir des conseils techniques et une assistance à l'équipe du projet, et contrôler la qualité du travail.</p> <p>e) Encadrer les membres de l'équipe du projet et collaborer avec elles et eux pour l'élaboration, le suivi et évaluation de leurs plans d'amélioration des résultats personnels, et leur fournir les formations et les renforcements de capacités nécessaires pour les appuyer dans leur travail.</p> <p>f) Piloter la mise en œuvre de l'ensemble des activités du projet conformément au projet et à l'accord de subvention approuvés.</p> <p>g) Élaborer un plan de gestion des risques pour l'ensemble du projet et veiller à ce que les risques soient atténués et signalés de manière efficace.</p>	<ul style="list-style-type: none">• L'équipe du projet est une équipe hautement performante qui réalise les objectifs de son budget-plan annuel dans les délais convenus, et qui contribue à la réalisation globale des priorités et des objectifs stratégiques du PROE.• Le travail de l'équipe de projet est bien intégré, complémentaire et apporte sa contribution au programme de Résilience face aux changements climatiques et aux autres programmes pertinents du PROE.• Des plans d'amélioration des résultats personnels des membres de l'équipe sont élaborés et évalués à temps.• Les responsabilités organisationnelles sont pleinement assumées, notamment en ce qui concerne la gestion budgétaire, la préparation de rapports financiers, les questions relatives à la gestion des ressources humaines et autres aspects généraux en matière de gestion.• Le projet est mené à bien dans les délais approuvés.• Les risques sont identifiés à un stade précoce, réduits au minimum et gérés efficacement.

<p>2. Assistance technique et accompagnement</p> <p>a) Fournir un appui sur les sujets techniques relatifs aux priorités thématiques des petits États insulaires en développement du Pacifique à la CdP de la CCNUCC à travers la recherche et l'analyse des problèmes en collaboration avec les unités de résilience face aux changements climatiques concernées, One CORP et d'autres partenaires.</p> <p>b) Contribuer à l'élaboration de documents techniques pour les réunions/sessions/dialogues.</p> <p>c) Aider à l'animation, la coordination et l'organisation des réunions régionales préparatoires pour les CdP de la CCNUCC, des sessions d'approfondissement sur les priorités thématiques des petits États insulaires en développement du Pacifique, des sessions post-CdP et d'autres réunions régionales pertinentes en collaboration avec les unités concernées du programme de Résilience face aux changements climatiques, One CORP et d'autres partenaires.</p> <p>d) Coordonner la compilation des comptes rendus de réunions/sessions/dialogues.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation de notes d'information bien documentées, pertinentes et en temps utile. • Présentation en temps utile de notes conceptuelles, d'ordres du jour et de notes techniques bien élaborés pour les réunions, sessions et dialogues régionaux. • Les réunions, sessions et dialogues régionaux sont bien coordonnés et menés à bien. • Les comptes rendus des réunions, sessions ou dialogues régionaux sont bien élaborés et soumis en temps utile.
<p>3. Suivi, évaluation et production de comptes rendus</p> <p>a) Achever le plan de suivi et d'évaluation du projet.</p> <p>b) Contrôler et évaluer l'avancement des activités du projet.</p> <p>c) Préparer des questionnaires pour collecter des données et des informations sur les effets et l'efficacité du projet.</p> <p>d) Fournir des rapports semestriels et annuels sur l'état d'avancement du projet au PROE et au ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce.</p> <p>e) Coordonner et organiser les réunions semestrielles du Comité de pilotage du projet.</p> <p>f) Coordonner l'organisation et le déroulement de l'évaluation informelle à mi-parcours du projet.</p> <p>g) Participer au recrutement d'un ou d'une expert·e de suivi et évaluation indépendant·e pour mener l'évaluation à mi-parcours et au terme du projet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des contributions pertinentes et de qualité sont fournies en temps utile pour alimenter l'élaboration du plan de suivi et d'évaluation du projet. • Les problèmes et les risques liés à la mise en œuvre sont identifiés rapidement et résolus de manière efficace. • Les questionnaires sont préparés et les enquêtes sont menées en temps voulu. • Les données et informations collectées apportent des éléments probants et une vision claire de l'effet et de l'efficacité de l'investissement. • Des comptes rendus de qualité, pertinents et opportuns sont fournis au PROE et au ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce. • Les réunions du Comité de pilotage du projet sont bien organisées et fructueuses. • Les problèmes identifiés lors de l'évaluation informelle à mi-parcours sont gérés de manière efficace et en temps utile.

<p>h) Fournir le rapport final du projet au terme de celui-ci.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La nomination de l'expert-e en suivi et évaluation est effectuée en temps voulu et l'expert-e en question est hautement qualifié-e pour mener à bien les tâches de la mission. • Le rapport final du projet est bien élaboré, de qualité et remis en temps voulu.
<p>4. Communications et renforcement des capacités</p> <p>a) Coordonner la communication et le partage d'informations sur les objectifs et les produits du projet.</p> <p>b) Contribuer à l'élaboration de produits de communication et de plaidoyer afin de promouvoir et de faire écho aux priorités des petits États insulaires en développement du Pacifique.</p> <p>c) Aider à la mise en place du pavillon du Pacifique aux CdP.</p> <p>d) Coordonner la mise en œuvre du renforcement des capacités et des formations pour les négociateurs des petits États insulaires en développement du Pacifique, notamment les femmes et les jeunes, sur la CCNUCC et d'autres sujets internationaux pertinents liés aux changements climatiques, qui sont essentiels à la réussite de la mise en œuvre du projet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les petits États insulaires en développement du Pacifique ont été sensibilisés aux objectifs et résultats du projet. • Les produits de communication et de plaidoyer sont bien conçus, articulés et largement diffusés sur toutes sortes de médias. • Les opérations de la CCNUCC et les priorités, défis et problèmes des petits États insulaires en développement du Pacifique en matière de changements climatiques sont mieux connus et pris en compte. • L'aide à la mise en œuvre des activités du pavillon du Pacifique est opportune et bien coordonnée. • Les initiatives pertinentes de renforcement des capacités et de formation ont permis de consolider les positions et les capacités des petits États insulaires en développement du Pacifique à s'engager dans la lutte face aux changements climatiques.
<p>5. Mise en réseau, partenariats et collaboration</p> <p>a) Collaborer avec les petits États insulaires en développement du Pacifique et les partenaires pour soutenir la mise en œuvre des activités du projet.</p> <p>b) Aider les petits États insulaires en développement du Pacifique à obtenir le soutien des pays développés, des blocs de négociation et des partenaires pour défendre leurs préoccupations et leurs problèmes dans le cadre des procédures de la CCNUCC.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les partenaires ont renforcé leur assistance pour collaborer à la mise en œuvre des activités du projet. • Les pays développés, les blocs de négociation et les partenaires ont renforcé leur appui en faveur des priorités et des préoccupations des petits États insulaires en développement du Pacifique dans le cadre des procédures de la CCNUCC.

Remarque

Les normes de performance ci-dessus sont fournies uniquement à titre indicatif. Une évaluation précise des performances associées à ce poste devra faire l'objet d'une discussion plus approfondie entre le ou la titulaire du poste et la directrice du programme Résilience face aux changements climatiques, en application du Système d'amélioration des résultats personnels.

Cette section peut être insérée directement dans les plans d'amélioration des résultats personnels.

Complexité du travail

Les tâches suivantes sont généralement les plus exigeantes :

- Concertations et conseils aux points de contact nationaux de la CCNUCC/de la lutte contre les changements climatiques au sujet des priorités des petits États insulaires en développement du Pacifique en vue de la CdP annuelle de la CCNUCC.
- Diriger et gérer un espace de travail techniquement complexe et fournir des conseils opportuns au PROE, à la directrice du programme de Résilience face aux changements climatiques et au personnel technique, ainsi qu'aux experts recrutés au titre du projet et aux petits États insulaires en développement du Pacifique, afin de faciliter la réalisation des activités du projet.
- Coordination et collaboration avec le ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce, les partenaires et les autres organismes et parties prenantes régionaux et internationaux concernés.
- Respecter le calendrier et les étapes du projet et veiller à ce que les activités prévues soient mises en œuvre dans le respect du budget approuvé.
- Satisfaire à toutes les exigences en matière de compte rendu et contribuer à l'organisation des réunions, des ateliers et des concertations requis dans le cadre du projet.

Relations fonctionnelles et compétences connexes

Principaux contacts internes ou externes	Nature du contact le plus courant
<p>Externe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce • Points de contact nationaux de la CCNUCC/de la lutte contre les changements climatiques des petits États insulaires en développement du Pacifique • Réseaux des petits États insulaires en développement du Pacifique pour les femmes, les jeunes, le secteur privé, etc. • Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) • Organisations internationales telles que la CCNUCC • Pays développés, partenaires de développement, blocs de négociation de la CCNUCC, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil et aide • Concertations, négociations et collaboration • Communications et production de comptes rendus • Renforcement des capacités

<p>Interne</p> <ul style="list-style-type: none"> • Équipe de direction • Programme de Résilience face aux changements climatiques • Autres programmes du PROE • Unité de coordination des projets • Département des finances • Département des ressources humaines • Ensemble du personnel 	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil et aide • Discussions et négociations • Communications et production de comptes rendus
---	--

Niveau de délégation

Le ou la titulaire du poste :

- Gère un budget opérationnel et l'exécution des activités sous la houlette de la directrice
- Peut autoriser des dépenses dans le budget de l'activité
- Mène les négociations pour le projet au nom du PROE
- Peut rechercher des possibilités de financement pour des activités de projets

Profil personnel

Cette section vise à définir les connaissances requises pour le poste pour atteindre une pleine efficacité (ce qui ne correspond pas nécessairement aux compétences maîtrisées par le ou la titulaire actuel·le du poste). Il peut s'agir d'une combinaison de connaissances et d'expériences, de qualifications ou d'un niveau équivalent de formation acquis par l'expérience, ou des principales compétences, attributs ou qualifications propres à ce poste.

Qualifications

Indispensables

1. Posséder au minimum une licence en changements climatiques, géographie, sciences de l'environnement ou tout autre domaine technique pertinent

Connaissances et expérience

Indispensables

2. Au moins cinq ans d'expérience professionnelle approfondie sur les changements climatiques dans les domaines du conseil politique, de l'élaboration et de la mise en œuvre, des négociations de la CCNUCC, du renforcement des capacités et de la recherche, de préférence dans la région des îles du Pacifique.
3. Expérience confirmée de la gestion et de la coordination de projets sur l'atténuation des effets des changements climatiques, l'adaptation et les pertes et dégâts, de préférence dans la région des îles du Pacifique, avec une excellente connaissance des nouveaux enjeux relatifs à la résilience face aux

changements climatiques et aux catastrophes naturelles auxquels est confrontée la région du Pacifique insulaire.
4. Connaissance approfondie des enjeux et problèmes environnementaux et climatiques et de développement dans le contexte des îles du Pacifique, avec une bonne compréhension de la politique régionale et des cadres stratégiques, notamment le Cadre pour un développement résilient dans le Pacifique.
5. Excellentes compétences en matière de conseil stratégique et d'analyse, avec une expérience reconnue de la communication, de la négociation stratégique de haut niveau et de l'établissement de rapports à destination de publics divers, ainsi qu'une vaste expérience dans le renforcement des capacités, en particulier dans le contexte et l'environnement de la région Pacifique.
6. Excellentes capacités de rédaction et de communication verbale, excellente présentation, qualités interpersonnelles, collaboration stratégique avec les bailleurs et les partenaires, expérience solide dans l'établissement et le maintien de relations prospères avec divers groupes de personnes ainsi qu'au sein d'une équipe dans un environnement pluridisciplinaire et multiculturel.
7. Esprit d'initiative et capacité à sortir des sentiers battus pour faire face à une multitude de tâches, à des délais serrés, savoir travailler avec peu de supervision, comprendre et partager l'éthique, les valeurs et les priorités environnementales sur le lieu de travail.

Capacités essentielles, attributs et compétences propres au poste

Les niveaux suivants sont d'ordinaire attendus pour atteindre une pleine efficacité :

Niveau expert	<ul style="list-style-type: none"> • CCNUCC, protocole de Kyoto, Accord de Paris et fonds pour l'action climatique établis en vertu de la CCNUCC • Enjeux et problèmes liés aux changements climatiques dans le contexte des îles du Pacifique • Encadrement et conseil • Renforcement des capacités • Coordination, suivi, évaluation et production de rapports relatifs au projet • Compétences en recherche et analyse • Planification, budgétisation et exécution des programmes de travail
Niveau avancé	<ul style="list-style-type: none"> • Nouveaux enjeux environnementaux et de développement dans la région des îles du Pacifique • Gestion des données et des informations • Cadre pour un développement résilient dans le Pacifique et autres cadres et plans régionaux pertinents.
Connaissances pratiques	<ul style="list-style-type: none"> • Principes généraux de gestion • Égalité hommes-femmes et inclusion sociale
Connaissances de base	<ul style="list-style-type: none"> • Principaux accords multilatéraux sur l'environnement (AME) relatifs aux changements climatiques, à l'environnement et au développement durable • Plan stratégique du PROE

	<ul style="list-style-type: none">• Connaissance de base des objectifs du programme d'aide de l'Australie pour le Pacifique : https://www.dfat.gov.au/geo/pacific
--	---

Comportements essentiels

Il est attendu des membres du personnel du PROE qu'ils et elles adhèrent aux valeurs de l'organisation et à son code de conduite, lesquels revêtent une importance essentielle dans le cadre de leur plan d'amélioration des résultats personnels :

- Esprit d'initiative en matière d'environnement
- Prestation de services
- Valorisation de notre personnel
- Intégrité

Il est attendu des cadres du PROE qu'ils et elles adoptent les comportements attendus par le PROE en matière d'encadrement et de gestion définis dans leur plan d'amélioration des résultats personnels.

Modification de la description de poste

Des modifications dans la description du poste peuvent s'avérer nécessaires de temps à autre en raison de la nature changeante de notre environnement de travail (entre autres du fait de nouvelles exigences technologiques ou de changements législatifs). Cette description de poste peut être revue dans le cadre de la préparation de la planification des performances pour le cycle de performances annuel ou selon les besoins.

C. RÉMUNÉRATION GLOBALE ET CONDITIONS D'EMPLOI

Lieu d'affectation : Apia, Samoa.

Durée : la nomination est prévue pour une durée initiale de trois ans, avec possibilité de renouvellement en fonction du calendrier du projet, sous réserve des performances au cours de la période initiale, de la continuité des activités du projet et de la disponibilité des fonds.

Salaire : le salaire est libellé en droit de tirage spécial (DTS) du Fonds monétaire international. La rémunération pour ce poste correspond à l'échelle salariale 10 du barème des traitements du PROE. Le salaire de base sera de 30 237 DTS par an. Ce montant équivaut actuellement à 115 393 tālās du Samoa (ou 48 080 USD) par an. Après confirmation de la période d'essai, ce salaire passera à 34 016 DTS, soit l'équivalent de 129 817 tālās du Samoa (54 090 USD) par an. Tous les postes ont fait l'objet d'une évaluation afin de rendre compte du niveau de responsabilité, d'expérience et de qualification requis.

Indemnité différentielle du coût de la vie : une indemnité différentielle du coût de la vie s'élevant à 4 256 DTS sera également versée au candidat ou à la candidate retenu·e. Au cours actuel, ceci équivaut à 16 244 SAT (6 768 USD). L'indemnité différentielle du coût de la vie correspond à la différence du coût de la vie constatée entre Suva et Apia. Cette indemnité est revue périodiquement en fonction de données déterminées par un examinateur ou une examinatrice indépendant·e.

Ajustements : les rémunérations et les allocations pour le personnel recruté à l'échelle internationale sont versées en tālās du Samoa et ajustées mensuellement, en tenant compte de la valeur moyenne annuelle du DTS par rapport au tālā (SAT) au moment du versement de la rémunération. Les fluctuations du DTS seront cependant limitées à une fourchette de 5 % par rapport à un point de référence fixé annuellement. La rémunération sera versée chaque mois en équivalent SAT. Au moment de la rédaction de la présente description, le taux de change était d'environ 1,00 USD pour 2,40 SAT.

Mandat : pour le personnel recruté en dehors des frontières du Samoa, le mandat commence dès le jour où le candidat ou la candidate retenu·e quitte son domicile pour prendre ses fonctions. La nomination est subordonnée à un examen médical satisfaisant comprenant une vaccination complète contre la COVID-19, un extrait de casier judiciaire vierge, ainsi qu'à une période d'essai de 6 mois. Une nomination peut être résiliée : i) à l'expiration de la période désignée ; ii) suite à la remise d'un préavis d'un mois par l'une des deux parties ; iii) sans préavis d'aucune des parties sous réserve du paiement d'un mois de salaire comme indemnité compensatrice de préavis ; iv) à la suite d'un renvoi pour raison disciplinaire, avec ou sans préavis.

Évaluation des performances : l'évaluation des performances annuelles et les primes qui y sont corrélées reposent sur le Système d'amélioration des résultats personnels du Secrétariat.

POUR LE PERSONNEL RECRUTÉ EN DEHORS DES FRONTIÈRES DU SAMOA, LES CLAUSES SUIVANTES S'APPLIQUENT :

Frais de déménagement : le PROE peut prendre en charge certains frais de nomination et de résiliation pour le personnel recruté en dehors des frontières du Samoa, comme les frais de voyage ou de logement du candidat ou de la candidate retenu·e, et des personnes à charge qui l'accompagnent, entre le point de recrutement et Apia, ainsi que pour le retour, par l'itinéraire le plus court et le plus économique. Cela inclut :

- des billets d'avion en classe économique ;

- des frais raisonnables pour emballer, assurer, expédier et transporter les meubles et les effets personnels et du ménage dans un conteneur traditionnel de 6 mètres ;
- un excédent de bagages pouvant aller jusqu'à 20 kg par personne pour le candidat ou la candidate retenu-e et chaque membre de sa famille.

Indemnité d'installation : un montant forfaitaire de 1 100 DTS sera versé dès la prise de fonction et l'arrivée à Apia. Au cours actuel, ceci équivaut à 4 198 SAT (1 749 USD).

Hébergement provisoire et assistance : à leur arrivée à Apia, le ou la candidat-e retenu-e et les personnes à sa charge peuvent disposer d'un hébergement provisoire dans un hôtel convenable ou dans tout autre logement meublé pour une durée de 6 jours ouvrables. Le ou la candidat-e retenu-e bénéficiera d'une aide pour son installation à Apia. Cette aide inclura notamment la recherche d'un logement convenable à louer.

Privilèges et immunités : la rémunération du PROE est non imposable pour les personnes qui ne sont pas citoyennes ou résidentes du Samoa ; cela inclut l'importation en franchise d'effets personnels et ménagers détenus et utilisés par elles pendant moins de six mois, dans les six mois suivant la prise de fonction.

Indemnité de rapatriement : le ou la candidat-e retenu-e aura droit à une indemnité de rapatriement équivalant à deux semaines de salaire à la fin du contrat, sous réserve que le contrat n'ait pas été prolongé ou renouvelé.

POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL RECRUTÉ À L'ÉTRANGER, LES CLAUSES SUIVANTES SONT D'APPLICATION :

Indemnité pour frais d'études : les frais d'études ou de formation peuvent être remboursés sur présentation des reçus pour les enfants à charge, jusqu'à concurrence de 75 % des coûts réels, comme le prévoit la politique du PROE en matière d'allocations d'études. Cette indemnité s'élève actuellement à un montant maximum de 15 600 SAT (6 500 USD) par an et par enfant à charge, avec un maximum de 46 800 SAT (19 500 USD) par an et par famille de trois enfants ou plus, s'ils sont éligibles.

Vacances scolaires – Voyage : il est prévu de prendre en charge un billet d'avion aller-retour en classe économique par an, entre le lieu d'enseignement (partant du principe qu'il s'agisse du domicile connu) et Apia pour : i) chaque enfant à charge qui n'étudie pas au Samoa ; ii) pour le ou la membre du personnel ou l'époux-se qui souhaite rendre visite à ses enfants, à condition que le voyage n'ait pas lieu dans les six derniers mois précédant la date d'expiration du contrat.

Congé familial – Voyage : un aller-retour en avion en classe économique est prévu entre Apia et le domicile reconnu pour le ou la membre du personnel et les personnes à sa charge après une période de 18 mois de service dans le cadre d'un contrat de 3 ans, à condition que le voyage n'ait pas lieu dans les 12 derniers mois précédant la date d'expiration du contrat.

Aide au logement : le personnel international pourra recevoir une aide au logement s'élevant à 75 % d'un loyer ordinaire au Samoa pour un logement meublé de cadre expatrié. Le montant actuel est de 2 850 SAT (1 188 USD) par mois. Cette aide sera revue annuellement et ajustée en fonction de l'évolution comparée du marché locatif local.

Aide en matière de sécurité : les dépenses en matière de sécurité pourront faire l'objet d'un remboursement sur présentation des justificatifs requis et jusqu'à 2 400 SAT (1 000 USD) par an, tel que stipulé dans la politique du PROE sur l'aide en matière de sécurité.

Congé annuel : 25 jours ouvrables par an (jusqu'à un cumul de 50 jours maximum).

Congés maladie : 30 jours ouvrables par an (jusqu'à un cumul de 90 jours maximum).

Autres congés : des dispositions existent pour les congés de maternité ou de paternité, les congés pour raisons familiales et les congés spéciaux sans traitement.

Déplacements professionnels : le PROE prend en charge les dépenses liées aux déplacements professionnels selon les dispositions prévues pour les membres du personnel obligé-es de quitter Apia pour affaires.

Assurance-vie, en cas de décès accidentel et assurance-invalidité : l'ensemble des membres du personnel sont couvert-es par la police d'assurance du PROE comprenant une assurance-vie, une assurance en cas de décès accidentel et une assurance-invalidité, valable 24 heures sur 24.

Frais médicaux : l'ensemble des membres du personnel du PROE et des personnes à leur charge bénéficient d'une prise en charge des frais médicaux, dentaires et optiques raisonnables, selon les conditions générales du plan du PROE pour la prise en charge des frais médicaux.

Retraite : l'ensemble des membres du personnel est tenu de contribuer au Fonds national de prévoyance du Samoa. Un expatrié ou une expatriée recruté-e à l'étranger aura la possibilité de cotiser à une caisse de retraite locale ou de choisir un autre fonds reconnu dans son pays d'origine pour sa cotisation à la retraite. Le PROE versera le salaire minimum légal de base au Fonds national de prévoyance du Samoa ou à un autre fonds désigné approuvé. Pour le Samoa, le taux est actuellement de 10 %.

Formation et perfectionnement

Les possibilités d'apprentissage et de perfectionnement dépendent du processus d'amélioration des résultats personnels du PROE et des plans individuels en la matière.

Définitions :

Par « personne à charge », il faut entendre l'époux·se et les enfants financièrement à la charge d'un ou d'une salarié·e.

Par « enfant à charge », il faut entendre tout enfant de salarié·e qui n'est pas marié, est financièrement dépendant, est enfant légitime ou légalement adopté et qui :

- n'a pas encore atteint l'âge de 16 ans ; ou
- n'a pas encore atteint l'âge de 19 ans et est encore étudiant à temps plein dans une école secondaire ;
- n'a pas encore atteint l'âge de 25 ans et est inscrit comme étudiant à temps plein dans une université ou tout autre organisme de l'enseignement supérieur ;
- souffre d'incapacités d'ordre psychologique ou physique.

Par « expatrié·e », il faut entendre une personne recrutée à l'étranger, qui n'est pas citoyenne ou résidente permanente du Samoa, et qui ne réside au Samoa qu'en raison de son emploi au PROE.

Égalité des chances : le PROE souscrit au principe de l'égalité des chances en matière d'emploi. Les hommes et les femmes sont également éligibles pour occuper tout poste au sein du PROE.

Généralités : la nomination au poste se fera selon les conditions générales du règlement du personnel du PROE, dont un exemplaire sera remis au ou à la candidat·e retenu·e.

E. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

INDISPENSABLES : Les candidatures doivent inclure :

1. le formulaire de candidature dûment complété téléchargeable dans la rubrique « Carrières » de notre site internet (***vous devez remplir intégralement tous les champs demandés dans le formulaire, en particulier les déclarations indiquant que vous répondez aux critères ; ne faites PAS référence à votre CV. À défaut, votre candidature ne sera pas prise en considération***) ;
2. Un CV détaillé.

Les dossiers de candidature ne contenant pas le formulaire de candidature du PROE dûment rempli ni tous les documents requis ci-dessus ne seront pas pris en considération.

ENVOI DES CANDIDATURES :

- a) **PAR COURRIEL** : (**OPTION PRÉFÉRÉE**) l'objet doit être libellé de la façon suivante « **Candidature au poste de Coordinateur ou coordinatrice de projet – Mobilisation internationale autour des changements climatiques** » et l'envoyer à recruitment@sprep.org OU
- b) **PAR LA POSTE OU PAR FAX** : la candidature doit être adressée et envoyée à : M. le Directeur général, PROE, PO Box 240, Apia ou par fax au (685)20231 en précisant clairement « **Candidature au poste de Coordinateur ou coordinatrice de projet – Mobilisation internationale autour des changements climatiques** »

Pour en savoir plus sur le PROE et sur ses travaux dans la région, veuillez consulter le site internet du PROE www.sprep.org

Pour toute autre question, veuillez contacter M^{me} Marion Tuipulotu - Chan Chui par téléphone, au (685) 21929 ext. 328, ou par courriel à l'adresse : macrionc@sprep.org

Date limite de dépôt des candidatures : vendredi 31 mars 2023. Les candidatures reçues après cette date ne seront pas prises en considération.

Le PROE souscrit au principe de l'égalité des chances en matière d'emploi